

DES DEUX CÔTÉS DU GUICHET, NOUS DISONS : GUERRE AU CHÔMAGE, PAS AUX CHÔMEURS !

A la demande du gouvernement, la Direction de Pôle emploi met en place un plan d'action « Métiers en tension » dans la précipitation.

Il s'agit de créer « un vivier » de demandeurs d'emploi immédiatement disponible pour répondre aux « pénuries de main d'œuvre » sur des métiers identifiés dans les secteurs de la santé/sanitaire et social, la restauration/hôtellerie et le transport et de les envoyer vers les plateformes de contrôle de recherche d'emploi s'ils n'acceptent pas ces postes.

La mise en place de ce plan d'action stigmatise, une fois de plus les privés d'emploi en laissant entendre qu'ils ne cherchent pas d'emploi, mais aussi les conseillers à l'emploi en laissant entendre qu'ils ne remplissent pas leurs missions.

50% des allocations en-dessous du seuil de pauvreté (34€/j)

34% des chômeurs inscrits sont indemnisés

C'est vite oublier que les offres non pourvues ne représentent que 5% des offres du total des offres déposées sur le portail de Pôle emploi.

C'est vite oublier qu'une enquête récente de la CGT des privés d'emploi révèle que 76% des offres présentes sur le site de Pôle emploi sont illégales ou mensongères : temps partiel alors que le poste est annoncé à temps plein, mission à la journée alors que le contrat était annoncé de 6 mois, offre en dessous du SMIC, même poste enregistré 96 fois.... (étude sur le site chomeurs-precaires-cgt.fr)

Ces offres mensongères proviennent de sites marchands que la direction de Pôle emploi s'entête à publier sur son propre site, sans aucun contrôle. Ces offres, qui se retrouvent majoritaires sur le site de Pôle emploi, trompent les privés d'emploi et viennent décrédibiliser le travail de terrain des conseillers. Pour la CGT, Pôle emploi doit avoir le monopole des offres d'emploi. C'est le seul moyen d'assurer « une transparence du marché du travail » et de permettre aux conseillers de négocier réellement les conditions de travail et de rémunération proposées par les entreprises !

C'est vite oublier que plusieurs études récentes, dont un de France compétences, concluent que les difficultés de recrutement sont majoritairement dues aux employeurs du fait des conditions de travail et salariales ; auquel s'ajoute leur incapacité à « fidéliser » les salariés en poste, avec un turn-over permanent et donc à déposer les mêmes offres à répétition.

La logique du gouvernement n'est donc pas d'arriver au plein d'emploi et de combattre le chômage sinon le plan d'action métiers en tension s'adresserait aux employeurs pour les contraindre à augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail.

L'objectif de ce plan, couplé à la contre-reforme assurance chômage et celle du RSA conditionnée aux actions menées (sur le modèle du CEJ) est donc de contraindre les chômeurs, sous la menace de radiations, à accepter n'importe quel emploi, même si il est précaire, même si il est en dessous des qualifications (et donc du salaire) du demandeur d'emploi, même si l'offre est illégale ou mensongère...

Contraindre ainsi les chômeurs, baisser les droits à l'assurance chômage c'est s'attaquer aux droits de l'ensemble des salariés. La question de l'indemnisation du chômage ne peut pas être dissociée de celle des salaires.

CE NE SONT PAS LES DROITS DES CHÔMEURS QU'IL FAUT DIMINUER MAIS BIEN LES SALAIRES QU'IL FAUT AUGMENTER !

LA CGT CHÔMEUR ET LA CGT PÔLE EMPLOI APPELLENT LES PRIVÉS D'EMPLOI ET LES AGENTS DE PÔLE EMPLOI À SE METTRE EN GRÈVE ET À MANIFESTER LE 29 SEPTEMBRE.

- Pour des augmentations de salaires et de traitement ,
- Pour une indemnisation pour tous les privés d'emploi,
- Pour des effectifs à Pôle emploi qui permettent de conseiller, d'accompagner et d'indemniser tous les usagers,
- Pour l'arrêt des contrôles et des contraintes sur les chômeurs,
- Pour un partage du temps de travail à 32h,

L'organisation est la seule voie vers l'action !

En vous rendant sur le site de la CGT (cgt.fr)

Contactez nous par mail : syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr / chomeurs@cgt.fr